

P-67

Ste-Anne-des-Plaines

HERVÉ BERTRAND

135 RUE THERRIEN

Ste-Anne des Plaines (QC) JON 1H0

(450) 478-1734

Battu et violé à l'orphelinat, Hervé Bertrand n'a pas oublié

Hervé Bertrand

La Presse

Lundi 1^{er} mars 1999

TU / Suite de la page A1 1999

ité, l'écrivain Bruno Roy, lui-même un
1000 orphelins encore vivants, a en sa
mission des rapports médicaux qui sem-
blent corroborer les témoignages. Le premier
port est celui de Hervé Bertrand, né en
et interné au Mont-Providence, boule-
vard Gouin, à Montréal.

ans une déclaration qu'il a faite à la Sté-
du Québec en 1992, M. Bertrand affirme
lorsqu'il avait 14 ans, en 1957, deux
ploys masculins du Mont-Providence,
et R.R., l'ont battu et violé à plusieurs
prises.

on rapport médical montre qu'il a été
battu plusieurs fois à l'infirmerie de l'éta-
blissement pour des blessures à l'anus, ce
semble confirmer ses allégations. Le 15
février 1957, le docteur Milot écrit : « Furon-
culaires à répétition autour de l'anus et plus ré-
cemment un au menton et un à la joue ». Le

2 décembre 1957, il écrit : « Douleur, œ-
dème à 8 h, près de l'anus. Il s'agit probable-
ment d'une fistule qui se ferme et s'ouvre al-
ternativement. Suggestion : opération ».

M. Bertrand a dit à *La Presse* qu'il avait
alors des douleurs « épouvantables » à l'anus
à cause des pénétrations à répétition de N.C.
(qui vit encore). Il a été opéré. R.R., lui,
exigeait qu'il le masturbe, sous la menace de
coups, dit-il.

Le 21 février 1995, Me Esthel Gravel, sub-
stitut du procureur général, a écrit à la SQ
pour rejeter la plainte de M. Bertrand. Dans
le cas de R.R., elle écrit : « L'enquête n'a pas
permis d'identifier, de retracer ou de localiser
cette personne ». Pourtant, un journaliste
de *La Presse* a joint sans difficulté R.R. chez
lui à Québec, vendredi. R.R., un éducateur
aujourd'hui à la retraite, a dit qu'il faisait du
bénévolat pour un ministre à l'Assemblée
nationale. Il a nié avoir commis des abus.

M. Bertrand affirme que des soeurs étaient

parfaitement au courant des mauvais traite-
ments qu'il subissait. « N.C. ne me lâchait
pas, dit-il. Une fois par mois, il m'enfermait
dans une cellule. Il me sodomisait et m'obligeait
à pratiquer la fellation. Finalement, j'ai
pu convaincre un abbé que je me faisais
agresser sans arrêt. Cet abbé a convaincu les
religieuses de m'envoyer ailleurs. Mais N.C.
n'a jamais été réprimandé. »

Le deuxième cas soulevé par le Comité des
orphelins est celui de Marion Kelly, née en
1933, qui a été enlevée à sa mère parce que
celle-ci, selon un document, ne pouvait
« l'élever chrétiennement ». Marion Kelly a
été internée à l'hôpital psychiatrique de
Saint-Ferdinand d'Halifax, en Estrie.

Un rapport de visites à l'infirmerie de
l'établissement indique qu'un bon jour, elle
« est arrivée à l'infirmerie sur civière ». Son
pouls était « irrégulier ». En effet, la petite
Marion avait été « frappée à coups de mar-
teau ».

Bien des années plus tard, la soeur S.S. Si-
méon indique dans les notes de l'infirmerie
que Manon Kelly, alors âgée de 19 ans, a été
jetée dans une cellule sans ouverture pour
« discours, chansons et tentative d'actes im-
morales ». La soeur précise qu'elle a alors été
« mise sous contention pendant trois jours ».

Mgr Turcotte refuse de commenter ces rap-
ports et ces allégations. Dans un communi-
qué émis vendredi, il a invité les orphelins à
présenter leurs doléances aux communautés
religieuses concernées. « Je suis certain que
le Comité peut compter sur leur compassion
pour obtenir des explications sur chacun des
cas. »

Le cardinal invite aussi les orphelins à
s'adresser aux tribunaux. Par ailleurs, il a dit
à *La Presse* que l'Église participerait volon-
tiers à une enquête publique sur les alléga-
tions des orphelins si le gouvernement juge
que c'est la meilleure façon d'établir la vé-
rité. Le premier ministre Lucien Bouchard
doit faire une déclaration très bientôt.